

Annexe 2 à l'arrêté n° DDTM-SAFEB-UFCB-2024-052

LES DEMANDES DE TIR A L'AFFÛT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 14 AOÛT 2024 SE FONT DE MANIÈRE DÉMATÉRIALISÉE AU LIEN SUIVANT :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Environnement-et-Developpement-durable/Chasse/Procedure-dematerialisee-grand-gibier/Procedure-dematerialisee-pour-le-tir-a-l-affut-du-sanglier>

Le formulaire ci-dessous restera exceptionnellement recevable pour les demandeurs ne disposant pas d'internet

DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE TIR DU SANGLIER A L'AFFÛT

A ADRESSER À LA D.D.T.M., 105 BOULEVARD BARBÈS CS 40001 11838 CARCASSONNE CÉDEX

Rappel réglementaire :

Du 1^{er} avril au 14 août 2024, la chasse du sanglier pourra se pratiquer à l'affût, dans le cadre d'une autorisation préfectorale **délivrée au détenteur du droit de chasse**, tous les jours de la semaine. Le sanglier peut également être chassé à l'approche pour les détenteurs d'un bracelet Chevreuil en tir d'été.

A ce titre, l'autorisation est délivrée au détenteur du droit de chasse, qui peut la déléguer nominativement à des chasseurs ayant-droit (adhérent à jour de ses cotisations).

NB : A partir du 15 août, la chasse du sanglier pourra se pratiquer à l'affût dans le cadre d'une décision du président de la fédération des chasseurs, délivrée sur demande adressée à la fédération départementale des chasseurs de l'Aude.

Détenteur du droit de chasse

Je, soussigné (NOM, Prénom) :

Demeurant à (adresse, code postal, commune) :
.....
.....

Téléphone :

Mail :@.....

(pour une transmission rapide de l'autorisation)

Agissant en qualité de :

Président de l'ACCA de

Adhérent de l'ACCA de mandaté par son président



Nom et adresse mail du président (obligatoire pour instruction)

Président de la société de chasse de

Adhérent de la société de chasse de mandaté par son président



Nom et adresse mail du président (obligatoire pour instruction)

Propriétaire m'étant réservé le droit de chasse

Locataire du droit de chasse

Commune(s) concernée(s) :

Sollicite l'autorisation de chasser le sanglier à l'affût à compter du 1^{er} avril 2024, sur les territoires où je suis détenteur de droit de chasse, afin de lutter contre les dégâts aux cultures.

J'atteste être à jour de mes cotisations auprès de la fédération départementale des chasseurs

J'atteste être mandaté par le président de l'ACCA / de la société de chasse, pour effectuer cette demande

A le/...../.....

Signature du demandeur

Date, signature :

Avis motivé de la FDCA